

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 À 18H30 Par VISIOCONFÉRENCE TEAMS

PRÉSENCES:

Sylvie Larivière, Rachel C. Poyeau, Isabelle Lafond, Karine Artun, Isabelle Meunier, Chaima Ben Youssef, Zubcu Marianna, Mélanie Guy, Michèle Lévesque Desbiens, Chantal Comeau, Ibrahime Chtioui, Jocelyn Drolet, Mélissa Lanthier et Liticia P. Bourdages.

1. <u>Ouverture de l'assemblée générale</u>

Ouverture de la séance à 18h35. Mme Meunier souhaite la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu par : Mme Meunier

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Poyeau et Mme P. Bourdage.

Adopté

3. Mot de la direction, Mme Isabelle Villiard

Mme Villiard souhaite la bienvenue aux parents. Elle présente les valeurs du projet éducatif.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 septembre 2020

Il est proposé par Mme Comeau d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté

5. Fonction des représentants et représentantes du conseil d'établissement

Le but de l'assemblée générale des parents est d'élire les membres du conseil d'établissement qui siégeront pour une période de deux ans. Six parents siègent sur le conseil et chaque année, nous devons élire trois nouveaux membres.

Le conseil d'établissement doit tenir six séances pendant l'année scolaire.

Une fois élus, les représentants du conseil d'établissement traiteront principalement des sujets suivants : les activités et sorties éducatives, le rapport annuel, le plan de réussite, les principes d'encadrement des coûts relatifs au matériel didactique et aux fournitures scolaires...

5.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élection

Mme Péloquin est nommée présidente d'élection.

5.2 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection

Mme Villiard est nommée secrétaire d'élection.

5.3 Procédures de mises en candidature au conseil d'établissement

Les candidats sont proposés par les parents de l'Assemblée ou se proposent euxmêmes. Chaque candidat se présente et explique les raisons qui le motivent à occuper un poste au sein du CÉ.

Trois membres doivent être élus pour un mandat de deux ans, puisqu'ont été élus l'an dernier pour un mandat de deux ans, les trois parents suivants : Mme Larivière, Mme C. Poyeau et Mme P. Bourdages

5.4 Mise en candidature

Les candidatures proposées sont : Mme Meunier, Mme Lafond, Mme Lévesque et Mme Artun.

5.5 Élection des parents au conseil d'établissement

Les candidates suivantes sont élues par vote : Mme Meunier, Mme Lafond et Mme Artun.

5.6 Élection du représentant et son substitut au comité de parents

Mesdames Lafond et Artun sont élues représentante et substitut à l'unanimité.

5.7 Décision d'élection de substituts aux postes des membres du conseil d'établissement Selon l'article 51.1 de la LIP, nous devons élire au moins deux membres substituts. Ces membres doivent être élus pour un mandat d'un an.

Les parents qui souhaitent se présenter sont : Mme Comeau et Mme Lanthier, Mme Lévesque et Mme Guy.

5.8 Procédure de mise en candidature des substituts

Les candidatures proposées sont : Mme Comeau, Mme Lanthier et Mme Lévesque

5.9 Élections des substituts

Les membres suivants sont élus par vote : Mme Comeau et Mme Lévesque.

6. Formation d'un organisme de participation des parents, si volonté il y a

6.1 Décision de formation d'un organisme de participation des parents

À l'unanimité, les participants à l'assemblée ont décidé de former un organisme de participation des parents pour l'année 2021-2022

6.2 Règles de fonctionnement

Présentation et explications du fonctionnement du but de l'OPP. Tous les parents qui souhaitent s'impliquer sont acceptés. Ils doivent envoyer un courriel à la secrétaire.

9. <u>Levée de l'assemblée</u>		
Fin de la rencontre à 19h13.		
Isabelle Meunier, présidente	Isabelle Villiard, directrice	
Conseil d'établissement	École de l'Odyssée	